



grand prix
THAILAND

Guide du festival

Le guide d'inscription au festival

Mercredi 17 juillet - Mercredi 24 juillet 2019
12^e Festival International des chorales

Organisateurs du festival

fm:
festa musicale

f
festa olomouc

OPERA
Siam

www.festamusicale.com
info@festamusicale.com
tél.: +420 606 082 266



grand prix THAILAND

Mercredi 17 juillet – Mercredi 24 juillet 2019
12^e Festival International des chorales

Organisateurs du festival :

Festa Musicale z.s.

Festa Olomouc s.r.o.

Bangkok Opera Foundation

En coopération avec :

Ambassador City Jomtien Hotel Resort

Organisateurs du festival

fm:
festa musicale

f
festa olomouc

OPERA
Siam

www.festamusicale.com
info@festamusicale.com
tél.: +420 606 082 266

PROGRAMME DU FESTIVAL

Selon des souhaits individuels les chorales peuvent choisir des plusieurs variantes du programme au festival :

- **Pattaya** - 5 journées du séjour au festival à Pattaya
- **Pattaya - Bangkok** – 7 journées du séjour au festival à Pattaya et le séjour suivant à Bangkok (participation active aux ateliers et prestation au Concert de gala à Bangkok)

Jour	Activité
Mercredi 17 juillet 2019	Arrivée des chorales
	Régistration
Jeudi 18 juillet 2019	Répétitions
	Ateliers et masterclass
	Excursions
Vendredi 19 juillet 2019	Répétitions acoustiques ou pas
	Ateliers et masterclass
	Atelier / répétition pour le Concert de gala à Bangkok
	Excursions
	Concert inaugural
Samedi 20 juillet 2019	Concours Grand Prix Thailand
	Annonce des résultats du concours
	Concours pour le Vainqueur Absolu du « Grand Prix Thailand »
	Rendez-vous final de jury avec des chefs de chœurs
Dimanche 21 juillet 2019	Atelier / répétition pour le Concert de gala à Bangkok
	Excursions
	Arrivée à Bangkok, enregistrement à l'hôtel
Lundi 22 juillet 2019	Excursions
	Atelier / répétition pour le Concert de gala à Bangkok
Mardi 23 juillet 2019	Excursions
	Répétition générale pour le Concert de gala à Bangkok
	Concert de gala au Thailand Cultural Centre (Bangkok)
Mercredi 24 juillet 2019	Excursions
	Départ des chorales

Activités du festival

Concours International des chorales « Grand Prix Thailand »

Un important et traditionnel concours des chorales en Asie de Sud-Est. En 2019, 12^e année du festival apporte quelques nouveautés. Concours International des chorales « Grand Prix Thailand » est ouvert à tous les chorales amateurs de toutes les catégories et de tous les niveaux.

Concours pour le Vainqueur Absolu de « Grand Prix Thailand »

Il s'agit de seconde reprise du concours « Grand Prix Thailand » sans distinction d'âge ou de catégorie. Au plus 5 chorales les mieux positionnées lors de la première reprise sont retenues et ils concourront pour le titre « Vainqueur Absolu de Grand Prix Thailand »

Concert inaugural

Concert inaugural présente une opportunité pour les chorales participant de chanter sur une scène.

Annonce des résultats du concours

Avant le Concours pour le Vainqueur Absolu de « Grand Prix Thailand » seront annoncés les résultats de la première reprise.

Rendez-vous de jury avec des chefs de chœurs

Rendez-vous informel des représentants et chefs des chorales avec le jury du concours. Pour les chorales c'est une occasion de recevoir un retour sur leurs programmes musicaux.

Ateliers et masterclass

Ateliers axés sur des thèmes actuels de chant choral et masterclass individuels pour les chefs des chœurs et chorales menés par les intervenants et experts tchèques et internationaux.

Concert de gala à Bangkok

Concert de gala aura lieu dans la salle de « Thailand Culture Centre » en coopération avec « Bangkok Opera Foundation » et « Siam Philharmonics ». Toutes les chorales inscrites sont invitées à la mise-en-scène commune des œuvres vocales-instrumentales.

Concours International des chorales « Grand Prix Thailand » Règlement du concours

A

Catégories – programme libre

A1

Chœurs d'enfants d'âge inférieur à 12 ans

A2

Chœurs d'enfants d'âge inférieur à 16 ans

A3

Chorales des jeunes

A4

Chorales adultes – mixtes
(S, A, T, B)

A5

Chorales adultes – voix égales
(S, S, A, A / T, T, B, B)

A6

Chorales de chambre

A7

Chorales de seniors

B

Catégorie – Musique sacrée (chorales d'enfants, des jeunes, adultes, de chambre, de seniors)

Programme ne doit être composé que d'œuvres de musique sacrée.

Programme doit comporter au moins une œuvre composée avant 1700.

C

Catégorie - Folklore (chorales d'enfants, des jeunes, adultes, de chambre, de seniors)

Programme ne doit être composé que d'œuvres folkloriques ou leurs arrangements.

Au moins une œuvre chantée doit provenir de pays d'origine de chorale.

D

Catégorie – Musique populaire (chorales d'enfants, des jeunes, adultes, de chambre, de seniors)

Programme ne doit comporter que les œuvres : negro spiritual, gospel, jazz, musique populaire.

E

Catégorie – Musique contemporaine (chorales d'enfants, des jeunes, adultes, de chambre, de seniors)

Programme ne doit comporter que les œuvres composées après 1945.

Chœurs d'enfants – limite d'âge, nombre de chanteurs, durée musicale

Limite d'âge : Dans la catégorie de chœurs d'enfants la limite maximum d'âge est fixée à 16 ans inclus (limite d'âge ne peut pas être franchie le jour du concours). Organisateur admet une exemption chez 10 % de chanteurs, le franchissement maximum de cette limite est de 2 ans. Le franchissement de limite d'âge doit être indiqué au préalable à l'organisateur.

Nombre de chanteurs : Le nombre minimum de chanteurs est 16.

Durée musicale : Pour les chœurs d'enfants la durée musicale de l'épreuve est limitée à 10 minutes. La durée maximum de l'épreuve (y compris l'entrée et sortie de la scène, le temps entre les œuvres, applaudissement) est fixée à 15 minutes. Dans le cas de franchissement de cette limite, l'épreuve sera terminée par le jury.

Chorales de jeunes-limite d'âge, nombre de chanteurs, durée musicale

Limite d'âge : Dans la catégorie de chorales de jeunes la limite maximum d'âge est fixée à 26 ans inclus (limite d'âge ne peut pas être franchie le jour du concours). Organisateur admet une exemption chez 10 % de chanteurs, le franchissement maximum de cette limite est de 2 ans. Le franchissement de limite d'âge doit être indiqué au préalable à l'organisateur.

Nombre de chanteurs : Le nombre minimum de chanteurs est 16.

Durée musicale : Pour les chorales de jeunes la durée musicale de l'épreuve est limitée à 15 minutes. La durée maximum de l'épreuve (y compris l'entrée et sortie de la scène, le temps entre les œuvres, applaudissement) est fixée à 20 minutes. Dans le cas de franchissement de cette limite, l'épreuve sera terminée par le jury.

Chorales adultes-limite d'âge, nombre de chanteurs, durée musicale

Limite d'âge : Il n'y a pas de limite d'âge dans la catégorie de chorales adultes.

Nombre de chanteurs : Le nombre minimum de chanteurs est 16.

Durée musicale : Pour les chorales adultes la durée musicale de l'épreuve est limitée à 15 minutes. La durée maximum de l'épreuve (y compris l'entrée et sortie de la scène, le temps entre les œuvres, applaudissement) est fixée à 20 minutes. Dans le cas de franchissement de cette limite, l'épreuve sera terminée par le jury.

Chorales de chambre - limite d'âge, nombre de chanteurs, durée musicale

Limite d'âge : Il n'y a pas de limite d'âge dans la catégorie de chorales adultes.

Nombre de chanteurs : Le nombre minimum de chanteurs est 16.

Durée musicale : Pour les chorales de chambre la durée musicale de l'épreuve est limitée à 15 minutes. La durée maximum de l'épreuve (y compris l'entrée et sortie de la scène, le temps entre les œuvres, applaudissement) est fixée à 20 minutes. Dans le cas de franchissement de cette limite, l'épreuve sera terminée par le jury.

Chorales de seniors–limite d'âge, nombre de chanteurs, durée musicale

Limite d'âge : Dans la catégorie de chorales de seniors la limite minimum d'âge est fixée à 50 ans.

Nombre de chanteurs : Le nombre minimum de chanteurs est 16.

Durée musicale : Pour les chorales de seniors la durée musicale de l'épreuve est limitée à 15 minutes. La durée maximum de l'épreuve (y compris l'entrée et sortie de la scène, le temps entre les œuvres, applaudissement) est fixée à 20 minutes. Dans le cas de franchissement de cette limite, l'épreuve sera terminée par le jury.

Règles générales

1. **Concours International des chorales « Grand Prix Thailand » n'est ouvert que pour les chorales amateurs.**
2. **Participation aux catégories du concours :** Une chorale peut participer à une ou plusieurs catégories du concours.
3. **Limite d'âge :** Organisateur revendiquera préalablement une liste alphabétisée de chanteurs avec les dates de naissance marquées.
4. **Accompagnement instrumental :** Dans toutes les catégories du concours au moins une œuvre doit être réalisée « a capella »
5. **Partitions et liste des œuvres :** Chorale doit envoyer (par courriel et courrier) 5 copies des partitions et la liste des œuvres contenant les noms et prénoms d'auteurs, titres d'œuvres ou cycles d'œuvres et durée de chaque œuvre au plus tard le jour de date butoir d'inscription. Le programme de l'épreuve doit être chanté dans l'ordre indiqué dans la liste des œuvres et dans la brochure du festival. Tout changement du programme ou de l'ordre des œuvres doit être indiqué au plus tard le 1^{er} juillet 2019.
6. **Programme du concours :** Si la chorale participe aux plusieurs catégories du concours « Grand Prix Thailand », elle doit présenter un programme différent pour chaque épreuve. Chaque œuvre peut être réalisée juste une fois lors de la première reprise du concours « Grand Prix Thailand ».
7. **Œuvres du concours :** Transpositions, adaptations non autorisés ou autres ajustements des œuvres doivent être indiqués dans les partitions envoyées. L'organisateur en doit être averti au préalable.
8. **Partitions des œuvres de concours :** Copies de partitions des œuvres de concours ne seront pas rendus, elles restent à l'archive du festival.
9. **Appareillages, microphones, accompagnement instrumental :** Les épreuves dans toutes les catégories seront réalisées sans microphones ou tout autre appareil. Un piano acoustique ou électrique sera disponible pour indication des tons et accompagnement.
10. **Répétition acoustique dans la salle de l'épreuve :** Durée maximum de répétition acoustique est fixée à 10 minutes totales (y compris l'entrée et sortie de la salle). En cas de dépassement de cette durée, la répétition sera terminée par l'organisateur. Le créneau de cette répétition sera attribué par l'organisateur. Ce créneau est obligatoire et doit être respecté. En cas de non-respect du créneau attribué, aucun créneau supplémentaire ne peut être fixé. La chorale alors cède le droit à une répétition acoustique au sens de ce règlement. Vu que la disponibilité des salles est limitée, les répétitions acoustiques se dérouleront généralement (mais pas exclusivement) pendant la journée précédant la réalisation anticipée de l'épreuve du concours, entre 7 h 30 – 22 h. Si la chorale participe de manière active au masterclass, son droit à une répétition acoustique disparaît.
11. **Lieu de l'épreuve :** Suite à l'arrivée au lieu de l'épreuve, la chorale se doit immédiatement présenter à l'organisateur. Ce dernier va attribuer une salle de réchauffement et par la suite un vestiaire. Une durée maximum de réchauffement est 10 minutes. La chorale aura son propre vestiaire disponible pour au moins 20 minutes – le temps maximum sera limité selon l'utilisation actuelle des capacités du lieu d'épreuve – tous les participants sont obligés à respecter la répartition des créneaux du lieu d'épreuve et à suivre les indications de l'organisateur. Les salles de réchauffement et vestiaires peuvent, dans certains cas, avoir une capacité limitée.

Règlement d'évaluation

1. **Jury du concours** : Prestation de la chorale sera évaluée par un jury international présidé par le président de jury. La décision de jury est finale et irrévocable.
2. **Système d'évaluation** : Tout juge dispose au maximum de 30 points lesquels il peut attribuer en fonction des critères d'évaluation. Le score total est calculé comme la moyenne des scores de tous les juges. Le prix (médaillon) avec le niveau relevant est présenté selon le score total. Médailles d'or et d'argent sont réparties en 10 niveaux (I – niveau bas ; X – niveau haut), médaille de bronze est répartie en 8 niveaux. Les médailles ni leurs niveaux ne sont pas limité par le nombre de chorales participant.

Mention honorable I – II (1.00 – 2.99 points)

Médaille de bronze III – X (3.00 – 10.99 points)

Médaille d'argent I – X (11.00 – 20.99 points)

Médaille d'or I – X (21.00 – 30.00 points)

3. **Documentation d'évaluation** : Après l'annonce des résultats tout chef de chœur ou représentant de la chorale a la possibilité de consulter avec les juges et de recevoir un retour. Les fiches d'évaluation de jury seront disponibles en version électronique après le festival.

Concours pour le Vainqueur Absolu de « Grand Prix Thailand »

1. **Concours pour le Vainqueur Absolu de « Grand Prix Thailand »** est la seconde reprise du concours « Grand Prix Thailand ».
2. **Concours pour le Vainqueur Absolu de « Grand Prix Thailand » est sans distinction d'âge ou de catégorie.** Les chorales sont retenues à partir de leur score en première reprise du concours « Grand Prix Thailand ». **Seulement les chorales ayant reçu la médaille d'or** peuvent être retenues.
3. **Nombre maximum de finalistes est 5 :** Les chorales les mieux positionnées lors de la première reprise du concours « Grand Prix Thailand », toutes catégories confondues, ayant reçu la médaille d'or, quel que soit son niveau, sont retenues.
4. **Qualification des chorales** sera annoncé lors de cérémonie d'annonce des résultats du concours « Grand Prix Thailand ». Concours pour le Vainqueur Absolu de « Grand Prix Thailand » sera en forme du concert en soirée. Les finalistes doivent déclarer leur programme pour ce concours immédiatement après l'annonce de leur qualification.
5. **Qualification :** En cas de qualification multiple de la même chorale (dans plusieurs catégories), la chorale suivante sera qualifiée selon le classement.
6. **Qualification :** Au cas où une chorale qualifiée décide de ne pas participer au concours, la chorale suivante sera qualifiée selon le classement.
7. **Qualification :** En cas d'égalité de points entre plusieurs chorales, le finaliste est choisi d'entre eux par le jury du concours en vote public lors de cérémonie d'annonce des résultats.
8. **Programme du concours :** Le programme du Concours pour le Vainqueur Absolu n'est pas limité en termes de répertoire, toutes les œuvres déjà réalisées lors des épreuves précédentes peuvent être reprises.
9. **Limite :** Toute chorale retenue chantera une composition de son choix.
10. **Jury du concours :** Le Vainqueur Absolu du concours « Grand Prix Thailand » est choisi par le jury de première reprise du concours élargi par les chefs de chœurs non-retenues. La liste des juges du Concours pour le Vainqueur Absolu sera publiée dans le programme du concert et dans la liste des résultats.
11. **Système d'évaluation :** Chaque juge dispose d'un vote qu'il attribue à une chorale présentée. Le président de jury dispose de 2 votes. Il attribue son seconde vote seulement **en cas d'égalité**. La chorale qui obtient le plus de votes devient le Vainqueur Absolu du concours « Grand Prix Thailand ».
12. **Égalité de votes :** En cas d'égalité, le vote décisif est attribué par le président de jury du Concours pour le Vainqueur Absolu de « Grand Prix Thailand ».
13. **Annonce des résultats :** Les votes sont publics.
14. **Titre et récompenses :** Le titre « Vainqueur Absolu du concours Grand Prix Thailand » appartient à la chorale qui reçoit le plus de votes. Les récompenses financières ou non-financières pour les finalistes et le vainqueur absolu peuvent être annoncées. Les informations sur les récompenses financières et non-financières seront publiées sur le site de l'organisateur du festival : www.festamusicale.com et deviennent l'annexe de ce règlement.

Inscription et séjour au festival

Étapes suivantes sont nécessaires pour l'inscription de l'ensemble au festival :

1. Envoie de fiche d'inscription (électronique / PDF ou imprimée) au plus tard le :
la date butoir d'inscription – 30 avril 2019
2. Envoie de documents demandés (voir ci-après)
3. Verser les droits d'inscription (ensemble avec l'envoi de fiche d'inscription)
4. Commande du forfait de séjour (ensemble avec l'envoi de fiche d'inscription)

Documents à envoyer :

- A) Fiche d'inscription au festival avec tous les détails spécifiés. (fiche électronique <http://bit.ly/onlineapplicationGPT2019> / fiche PDF ou imprimée <http://bit.ly/applicationGPT19>)
- B) Photo d'ensemble en couleur et en qualité haute (au moins 1000 pixels, 300DPI).
- C) Liste des œuvres contenant les noms et prénoms d'auteurs, titres d'œuvres / de cycle d'œuvres, durée de chaque œuvre et leur ordre au programme de l'épreuve – participants au concours des jeunes orchestres indiqueront en plus l'orchestration de chaque œuvre.
- D) 5 copies de toutes les partitions du concours envoyés par courrier et toutes les partitions du concours envoyées par courrier électronique.
- E) CD, DVD, MP3 ou URL lien–enregistrement d'au moins une œuvre réalisée par l'ensemble, qui date de moins de 3 ans.
- F) Commande du forfait de séjour remplie. (http://bit.ly/stay_package_orderGPT19_pdf)
- G) Fiche d'inscription aux activités du festival. (http://bit.ly/festival_activities_GPT19_pdf)
- H) Attestation de paiement des droits d'inscription.
- I) Attestation de paiement de l'avance sur le forfait de séjour.
- J) Liste des noms et prénoms des participants avec la date de naissance marquée.

Droits d'inscription

Droits d'inscription de première catégorie du concours sont fixés à 350 EUR par chorale.

Droits d'inscription de chaque catégorie supplémentaire sont fixés à 250 EUR par chorale.

Droits d'inscription de toute chorale hors de concours sont fixés à 350 EUR par chorale.

- Droits d'inscriptions doivent être réglés par virement bancaire ensemble avec l'envoi de fiche d'inscription
- Frais bancaires sont à la charge du donneur d'ordre
- En cas d'annulation ou non-participation de l'ensemble, les droits d'inscription sont non remboursables
- Coordonnées bancaires pour verser les droits d'inscription :

FESTA MUSICALE Z.S.

Komerční banka

Adresse de la banque : Tr. Svobody 14, 77911, Olomouc, République Tchèque

No de compte : 19-1099080227

IBAN: CZ1701000000191099080227

SWIFT: KOMBCZPPXXX

Note pour le destinataire: Nom d'ensemble

Frais de séjour et de services pendant le festival

1. **Frais de transport, de logement et d'alimentation sont à la charge de chaque ensemble**, y compris l'accompagnement et les chauffeurs des bus. L'organisateur réserve le droit d'assurer le logement et l'alimentation pendant le festival pour tout participant ayant commandé le forfait de séjour. L'organisateur dispose pour cette raison de capacités de l'Ambassador City Jomtien Hotel.
2. **Tout forfait de séjour inclut le Festival Pass**. Festival Pass est obligatoire pour chaque participant et accompagnement.
3. **Festival Pass inclut :**
 - Matériel de promotion pour les membres de l'ensemble
 - Entrée aux concerts, toutes les activités du festival et le programme accompagnant
 - Participation active et passive aux ateliers et masterclass
 - Répétitions des ensembles dans les salles de répétition
 - Prestation au concert inaugural du festival
 - Participation des chefs des ensembles et représentants des ensembles aux rendez-vous avec le jury du concours
 - Enregistrement vidéo des épreuves et prestations au programme accompagnant
 - Documentation photographique du concours et des prestations au programme accompagnant
 - PR services et dossiers de presse
 - Promotion de l'ensemble en ligne
 - Certificat de participation au festival
 - Prestation au Concert gala à Bangkok
4. **Forfait de séjour :** Ensembles participant peuvent choisir d'une variété de forfaits de séjour. Tout forfait inclut normalement le logement de type envisagé, le petit déjeuner, éventuellement une demi-pension, service d'un guide personnel 24h par jour, excursions et tour de ville.
 - Remplissez la fiche d'inscription et demandez à l'organisateur le devis individualisé avant la date butoir d'inscription. Le devis sera basé sur la commande du forfait de séjour. Tout changement sera pris en considération une fois une nouvelle demande du forfait de séjour est reçue.
 - Organisateur sont capables d'assurer la demande spécifique des ensembles et une large variété des services supplémentaires.
 - Services supplémentaires assurés par l'organisateur normalement incluent : déjeuners, transferts par bus, excursions et visites selon votre choix, un séjour étendu, emprunts des instruments de musique
 - Pour un devis individualisé demandez à l'organisateur
5. **Frais approximatifs des forfaits de séjour :**
 - 5 jours – forfait hôtel 4 étoiles – OCEAN WING à partir de 430 EUR par personne
 - 5 jours – forfait hôtel 3 étoiles – TOWER WING à partir de 380 EUR par personne
 - 5 jours – forfait hôtel 2 étoiles – GARDEN WING 330 EUR par personne
 - 5 jours – forfait auberge – INN WING 220 EUR par personne
 - 7 jours – forfait hôtel 4 étoiles (y compris le séjour à Bangkok) – 645 EUR
 - 7 jours – forfait hôtel 3 étoiles (y compris le séjour à Bangkok) – 570 EUR
 - 7 jours – forfait hôtel 2 étoiles (y compris le séjour à Bangkok) – 495 EUR
 - 7 jours – forfait auberge (y compris le séjour à Bangkok) – 330 EUR

6. **Rabais pour inscription hâtive :** Organisateur offre un rabais sur les frais des forfaits de séjour à la hauteur de 10 % en cas d'inscription hâtive. Pour pouvoir bénéficier de ce rabais, remplissez et envoyez la fiche d'inscription au festival, commande de forfait de séjour, réglez les frais d'inscription et réglez une avance sur le montant des frais du forfait de séjour jusqu'à 1^{er} DÉCEMBRE 2018.

7. **Coordonnées bancaires pour verser les frais du forfait de séjour :**

FESTA OLOMOUC S.R.O., agence de voyages

Komerční banka

Adresse de la banque : Tr. Svobody 14, 77911, Olomouc, République Tchèque

No de compte: 19-1131660257

IBAN:CZ0301000000191131660257

SWIFT:KOMBCZPPXXX

Symbol variable: nombre de facture

Note pour le destinataire: Nom d'ensemble

- Paiement d'avance et de solde sera demandé avant et après la date butoir d'inscription par l'organisateur. L'avance doit être réglée à la date donnée pour réserver les services demandés
- En cas de changes ou d'annulation de commande, frais d'annulation peuvent être facturés. Pour les conditions d'annulation détaillées, demandez à l'organisateur

DISPOSITIONS FINALES

1. L'organisateur réserve les droits associés à l'acquisition des enregistrements audio et vidéo des activités du festival, y compris le traitement et l'utilisation ultérieure.
2. En soumettant la fiche d'inscription, les participants expriment leur accord avec l'acquisition des enregistrements audio et vidéo.
3. En soumettant la fiche d'inscription les participants expriment leur autorisation avec l'utilisation des enregistrements audio et vidéo par l'organisateur du festival à des fins de documentation, promotion et publication dans les médias.
4. Le programme de festival est susceptible d'être modifié.
5. En soumettant la fiche d'inscription, les participants expriment leur accord avec le règlement du concours et avec les conditions de participation au festival mentionnées ci-dessus.

Fiche d'inscription 2019

Nom de la chorale:

Pays :

Ville :

Nom du chef de chœur :

Personne de contact

Prénom et nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Concours

Catégories choisies :

Séjour

Nombre totale de participants :

Date d'arrivée:

Date de départ :

No de nuits :

Forfait de séjour demandé:

En soumettant ce fiche d'inscription, je déclare que je connais les ci-dessus mentionnées règlements et conditions de participations, ainsi que les conditions des activités du festival et de régistration, les conditions d'inscription au festival et règlements des concours.

Date :

Signature :

CONTACT

FESTA MUSICALE Z. S. & FESTA OLOMOUC S.R.O.
ORGANISATEURS DU FESTIVAL
contact commun :

info@festamusical.com
tél.: +420 606 082 266

Adresse et coordonnées bancaires :

Festa Musicale z.s.

28. října 460/9
779 00 Olomouc
République Tchèque
Numéro d'identification fiscale : 68148518
Banque : Komerční banka
Nombre de compte : 19-1099080227
IBAN: CZ1701000000191099080227
SWIFT: KOMBCZPPXXX

Festa Olomouc, s. r. o.

28. října 460/9
779 00 Olomouc
République Tchèque
Numéro d'identification fiscale : 25903071
Numéro de TVA : CZ25903071
Banque : Komerční banka
Nombre de compte : 19-1131660257
IBAN: CZ0301000000191131660257
SWIFT: KOMBCZPPXXX